

Charte de savoir-vivre

Pourquoi une charte ?

Cette charte vise à promouvoir un environnement de travail respectueux, harmonieux et propice à la collaboration. Elle définit des principes et des comportements attendus pour garantir le bien-être de chacun, dans une dynamique de respect, de bienveillance et d'écoute mutuelle.

Principes généraux

- Respecter la vie privée de chacun et le droit à la déconnexion.
- Favoriser un esprit d'équipe, en étant conscient et respectueux des sensibilités et cultures diverses.
- Respecter la confidentialité au travail.

1. Règles de convivialité générales

- Adopter des paroles et des gestes conformes aux principes de courtoisie.
- Garder les espaces de travail et communs propres et ordonnés.
- Afin de préserver le bien-être et l'intégrité de chacun, il est attendu de tous les collaborateurs de maintenir une distance interpersonnelle appropriée.
- Savoir gérer ses humeurs.
- Proscrire les comportements agressifs, critiques publiques ou attitudes humiliantes.
- Veiller à un langage et un comportement respectueux, sans insulte.
- Aborder les différends de manière constructive, en tête à tête dans un premier temps, en respectant la confidentialité de la discussion.
- Eviter les questions intrusives ou les ragots.
- Privilégier un langage positif dans les échanges professionnels.
- Maintenir des relations équilibrées en évitant les comportements hiérarchiques indus.
- Maintenir une atmosphère propice à la concentration et à la tranquillité de tous.

2. Intégration des nouveaux arrivants

- Accueillir les nouveaux avec prévenance et bienveillance, dans un esprit d'intégration.
- Respecter les sensibilités et agir de manière inclusive.
- Ne pas imposer de tutoiement ou toute attitude familière.
- Il est attendu des nouveaux arrivants un comportement identique.

3. En réunion

- Être ponctuel et veiller à commencer et terminer les réunions à l'heure.
- Utiliser des écouteurs pour les visioconférences et fermer sa porte pour limiter les interférences.
- Veiller à réserver les salles de réunions en respectant la procédure.
- Remettre la salle de réunion dans son état initial, rangée et propre.

Charte de savoir-vivre

4. En dehors des locaux et des horaires de travail

- Respecter le droit à la déconnexion et éviter de contacter le personnel en dehors des heures habituelles, sauf urgence ou circonstances exceptionnelles.

Conclusions

- Faire vivre la charte par un engagement de chacun.
- En cas de manquement, privilégier le dialogue entre collègues.